

« ACCOMPAGNEMENT À LA VAE AUXILIAIRE DE PUÉRICULTURE, AIDE-SOIGNANT(E) ET ACCOMPAGNANT ÉDUCATIF ET SOCIAL : ÉCRITURE DU LIVRET 2 » – SEPT. 2022

LA FORMATION

La Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) est un dispositif qui permet d'obtenir le diplôme d'État d'Auxiliaire de Puériculture (DEAP), d'Aide-Soignant(e) (DEAS) ou d'Accompagnant Éducatif et Social (AES) à partir de l'expérience professionnelle acquise. Il est validé par un passage à l'oral devant un jury de professionnels et de formateurs.

Quels que soient son âge, son niveau d'études ou son statut, il suffit d'avoir au moins un an d'expérience, équivalent temps plein (1 607 heures), dans le domaine concerné (les temps de formation en milieu professionnel et de stages peuvent être pris en compte).

L'accompagnement proposé a une double vocation : accompagner les stagiaires dans l'écriture de leur livret 2 de validation des acquis de l'expérience, puis les préparer à l'entretien oral devant le jury de validation.

OBJECTIFS ET FINALITÉS DE LA FORMATION

Les modalités d'accompagnement et les méthodes pédagogiques permettent aux stagiaires de :

- Se positionner sur leur projet et leurs motivations.
- Développer leur pratique réflexive et prendre du recul sur leur pratique.
- Valoriser leurs acquis professionnels liés à leur expérience professionnelle.
- Faire des liens entre leur pratique professionnelle et les savoirs théoriques qui y sont associés.
- Développer leurs capacités de communication et d'argumentation.
- Se préparer à l'épreuve orale devant le jury.

DATES ET DURÉE DE LA FORMATION

La formation se déroule sur une période de 6 à 12 mois **en discontinu** de **septembre 2022 à août 2023**. Elle se déroule sur une durée totale de **24 heures** pour l'écriture de l'ensemble des unités de compétences. Cette durée peut être réduite si le stagiaire a déjà validé certaines unités de compétences et en fonction du bilan de positionnement initial. Une proposition personnalisée sera alors transmise.

CONTENU DE LA FORMATION

- Explication de la démarche VAE : présentation du dispositif et de la démarche d'accompagnement à la VAE, présentation des attentes du livret 2, présentation du référentiel d'activités et de compétences du diplôme d'État concerné.
- Préparation à la rédaction du livret 2 : identification et analyse des situations emblématiques, repérage et prise de conscience des compétences acquises par l'expérience.
- Accompagnement à la rédaction du livret 2 : retour sur écriture des compétences sur les modules identifiés.
- Préparation à l'entretien oral devant le jury.
- Entretien post-jury : aide au suivi des préconisations.

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES ET D'ÉVALUATION

Les modalités pédagogiques alternent entre temps collectifs et individuels. L'écriture se fait entre les différents temps de rencontre avec le formateur accompagnateur, à qui le candidat envoie son travail 8 jours avant la date des entretiens.

Lors de chaque séance d'accompagnement, un bilan est fait avec le stagiaire sur l'avancement des travaux demandés, les points positifs et les difficultés rencontrées.

Le candidat à la VAE est informé du calendrier des sessions de jury de VAE et des dates limites de rendu du livret 2. Il reçoit ensuite une convocation de la DREETS pour se présenter devant le jury, qui est seul décideur de l'atteinte des compétences du candidat. Le jury peut décider soit d'une validation totale, soit d'une validation partielle (uniquement certaines unités de compétences) du diplôme d'État.

ACCÈS À LA FORMATION

- Vous devez avoir reçu la **décision de recevabilité du livret 1** délivrée par l'Agence de Services et de Paiement (ASP)*. Cette décision, notifiée au plus tard 2 mois après la date de réception de votre dossier complet, est accompagnée du livret 2 de présentation des acquis.
- Un **entretien de positionnement** avec la responsable pédagogique est réalisé lors d'un premier rendez-vous avant l'inscription définitive. Celui-ci pourra être complété par des tests de français (écriture et compréhension écrite) selon le niveau d'études du candidat. En cas de validation antérieure de certaines unités de compétences, une proposition personnalisée sera transmise à la suite de cet entretien.
- Disposer d'un accès à du matériel numérique : ordinateur, accès internet.
- Personnes à mobilité réduite : pas d'accès.
- Autres types de handicap : se renseigner.

* ASP VAE : <https://vae.asp-public.fr/vaeinfo/>

COÛT DE LA FORMATION

Itinéraire d'accompagnement VAE de 24 heures = 972 € HT, soit 1 166,40 € TTC

Ainsi que 80 € HT de frais d'inscription, soit 96 € TTC

Cette formation est éligible au CPF : www.moncompteformation.gouv.fr

LE CENTRE DE FORMATION SAINT-SO'FORMATION

- Taux de réussite global de 80 %** pour la totalité des unités de compétences.
- Les formateurs accompagnateurs ont été formés à la pratique réflexive et à l'accompagnement à la VAE. Ils sont tous issus du domaine professionnel (infirmier(e)s, puéricultrices, éducateurs spécialisés).

** Source suivi statistique SAINT-SO'FORMATION (10 candidats présentés au jury de VAE : 100 % DEAP, 33 % DEAS, 100 % DEAES).

CONTACTS

Tél. : 04 74 35 98 27 (choix 2) Mail : contact@saintsoformation.org

Responsable pédagogique : Sylvie DELOFFRE

Assistante administrative : Carole MORA

